

Question présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 21 octobre 2020

Question écrite urgente

Centre commercial Open : que va faire le gouvernement pour soutenir les petits commerces ?

Douze ans que l'on en parle. Mais après un long combat devant la justice, les autorisations sont tombées : les travaux du méga centre commercial Open de Saint-Genis-Pouilly commenceront à la fin de l'année. Le complexe devrait voir le jour en 2023. Septante enseignes sur 15 hectares regroupant terrains agricoles, prairie et... zone humide. « Une référence en termes écologiques », affirment les concepteurs emballés par les toits végétalisés, le lac artificiel et la promesse de 500 emplois. Naturellement, ce complexe « eco-friendly » porte un intérêt tout particulier à la clientèle suisse et surtout genevoise (un bassin de plus de 500 000 personnes, dont 400 000 en Suisse). Des navettes gratuites seront même à disposition depuis le terminus du tram 18. Quel service ! Mais quelles incidences et retombées pour l'économie genevoise qui souffre chaque jour un peu plus avec la pandémie avec son lot de commerces qui ferment, des faillites en augmentation et des employés qui perdent leurs emplois. Un tel hypercentre à deux pas de Genève, dans une région qui regorge déjà de centres commerciaux comme Val Thoiry à 5 kilomètres seulement, paraît inutile au vu des 241 945 m² de surface commerciale existant déjà dans la région.

Ce n'est pas tout. Le futur Open aura des conséquences néfastes pour l'écologie. On peut évoquer la nappe phréatique qui sera asséchée, l'artificialisation de la zone, la destruction massive de la biodiversité et l'impact sur l'Allondon, notamment. Depuis des années et comme le relevait une question déposée en 2013, le canton de Genève fait tout pour sauver l'Allondon, classée zone alluviale d'importance nationale. C'est un fait : les règles de protection de l'environnement sont moins pointilleuses en France que dans notre pays. Et l'on peut s'attendre à retrouver notre Allondon

polluée, asséchée, la faune et les biotopes alentour touchés par les travaux et les impacts de ce centre pharaonique. Sous couvert de toits végétalisés. Les chiffres font peur : l'Open s'attend à 12 000 voitures le samedi et 9000 par jour pendant la semaine.

La question qui se pose, c'est aussi celle de savoir comment ces milliers de véhicules motorisés à destination de ce temple de la consommation vont impacter la fluidité du trafic à Genève, sachant que le centre commercial vise principalement la clientèle genevoise. Aux heures de pointe, les principaux axes en direction de la France voisine sont régulièrement saturés, à l'image de la route de Meyrin. On se souvient qu'à l'appui de la loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (H 1 05 – 12417), le Conseil d'Etat invoquait la situation insatisfaisante en matière de déplacements à Genève, le nombre élevé de voitures transitant par le centre au détriment de la fluidité du trafic, pour justifier la suppression de 4000 places de stationnement. Or, au bout du compte, on s'aperçoit que la suppression de ces places de stationnement n'aura pas d'effets sur la fluidité du trafic routier. Résultat de la manœuvre : les 4000 places supprimées aux commerçants genevois sont ainsi en partie « compensées » par les 2000 places de stationnement dont disposera le centre commercial.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Comment le Conseil d'Etat entend-il agir pour soutenir le commerce de détail genevois face au développement de grands centres commerciaux en France voisine alors que les Genevois ne peuvent plus aller faire leurs courses en ville à cause du manque de places de stationnement, notamment ?*
- 2) *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'impact en matière de déplacements générés par le centre commercial Open sur les routes genevoises ?*
- 3) *L'installation de pôles commerciaux disposant d'immenses stationnements gratuits à quelques encablures de la frontière est-elle compatible avec la politique d'incitation à la mobilité douce prônée par Genève ?*
- 4) *Comment le Conseil d'Etat entend-il surveiller l'Allondon et la qualité de son eau, notamment au regard des objectifs du protocole d'accord transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois (art. 2) ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.